

Professionnels de santé



Tout professionnel de santé disposant d'un poste informatique (fixe, portable, tablette...) est amené à échanger régulièrement des données de santé concernant ses patients. Il peut, par exemple, envoyer des feuilles de soins électroniques, utiliser sa messagerie pour dialoguer sur la coordination d'un parcours de soins d'un patient, gérer un agenda électronique comportant les noms de ses patients... Ces informations ont un caractère personnel, et qui plus est, sont soumises au secret professionnel. Dans toutes ces situations, le professionnel doit être très attentif car la dématérialisation de ces données les expose aux risques inhérents aux nouvelles technologies.

Quelles sont les menaces auxquelles peuvent être confrontés ces échanges de données ? Quelles sont les bonnes pratiques de sécurité ? Un mémento publié par le ministère de la Santé rappelle le cadre législatif et réglementaire applicable et fait le tour des actions à mettre en place en la matière.

Ce mémento est téléchargeable sur le site <http://esante.gouv.fr>.

© 2013 Les Echos Publishing